

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 81 (1945)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : Admissions ; démissions. — Candidat au C. c. — Collecte d'Echichens. — A propos de la votation du 21 janvier. — Nécrologie : † Ed. Cosendai. — Dans les sections : Morges ; Yverdon. — Genève : Cours préparatoire pour l'assistance dans l'après-guerre. — Société genevoise de travail manuel. — Neuchâtel : Comité central. — Informations : Grep.

Partie pédagogique : F. Porchet, conseiller d'Etat : Quelques réflexions sur la liberté. — Huguette Chausson : Une aventure au temps du comte Pierre. — Comment le comte vert acheta le Pays de Vaud. — P. Mottaz : De la conquête bernoise à la révolution. — Bibliographie.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Admissions

Durant l'été et l'automne, le Comité central a admis comme membres de la S. V. P. les collègues dont les noms suivent.

Arn Pierre, Corcelles/Payerne. — Aubert Simone, Moudon. — Badan Josette, Mont s. Rolle. — Barbey Marcel, Corsier. — Bettembos Jacqueline Begnins. — Borst Marcel, Les Clées. — Champod Fernand, Martigny. — Cherix Madeleine, Bex. — Coindoz Florence, Belmont/Yverdon. — Conod Lucette, Epautheyres. — Cornuz Pâquerette, Cossonay. — Crousaz Lucette, Paudex. — Girardet Albert, Susevaz. — Goetschmann Nancy, Moudon. — Gonthier Albert, Ballaigues. — Goy Marie-Louise, Gingins. — Hurni Paulette, Rolle. — Laurent Rose, Aigle. — Long Louisa, Villars/Ollon. — Luther Annette, Villars/Ste-Croix. — Matossi-Millier Henriette, Morges. — Merminod Odette, Lonay. — Metzener André, Vich. — Monneyron Suzanne, Renens. — Morel Lucie, Villars/Ollon. — Pahud Henri, Sullens. — Perret Renée, St-Prex. — Perroud Olga, Aigle. — Poget Marguerite, Ettoy. — Quiblier André, Giez. — Rochat Paul, Juriens. — Scherrer Jacqueline, Ollon. — Strehl Jean, Chêne-Pâquier.

A tous une très cordiale bienvenue !

Le secrétaire : M. Badan

Démissions

Les collègues dont les noms suivent ont démissionné dans le courant de ces derniers mois. Les uns ont pris une retraite que nous leur souhaitons heureuse, d'autres ont fondé un foyer, d'aucuns ont quitté l'enseignement pour accomplir ailleurs une autre tâche. Nous les remercions tous pour l'appui qu'ils ont prêté à notre société.

Badoux-Cerf Jacqueline, Villars-le-Comte. — Ballif Adrien, Seigneux. — Barblan-Ethenoz Cécile, Lucens. — Beauverd Marie-Louise, Féchy. — Becker Ernest, Lausanne. — Jaccard-Besson Marguerite, Château-d'Oex. — Berney-Delisle Anne-Marie, Dommartin. — Blanc-Pasche Madeleine, Correvon. — Bornand Marthe, Pully. — Chamot Julie, Lausanne. — Clément Lucien, Ecoteaux. — Croisier-Cruchon Lucie, Morges. — Cruchon Adrien, Vevey. — Cuendet Marthe, Yverdon. — Dentan Victor, Vevey. — Fauconnet Denise, Vennes. — Ganty-Pahud Edith, Pailly. — Gesseney André, Fey. — Girard-Marguerat Madeline, Lausanne. — Goy Hélène, Yverdon. — Isely-Moret Lina, Froideville. — Magnin Hélène, Prilly. — Michaud Louis, Juriens. — Peytrequin Rose, Lausanne. — Prod'hom-Carmentrand Berthe, Aubonne. — Rochat Hélène, Moudon. — Rochat-Ravussin Suzanne, Nyon. — Stauffer Charles, Bière. — Thévenaz-Mollien Pierrette, Corcelles/Payerne. — Tschumy Arthur, Les Avants. — Tschumy Claire, Lausanne. — Viredaz-Mennet Alice, Les Thioleyres. — Zahnd Marguerite, Aigle. — Zbinden-Walther Marie-Louise, Morges.

Le secrétaire : M. Badan

CANDIDAT AU COMITÉ CENTRAL

Ces dernières années, la **section de Cossonay**, estimant normal et souhaitable la participation des divers districts à la direction de notre S. P. V., a toujours appuyé les candidats présentés, abandonnant même son tour au profit de tel collègue particulièrement méritant.

Elle s'attend donc à la réciprocité, chers membres de notre grande famille S. P. V., en vous présentant son candidat : **René Rouilly**, *maître prim. sup. à Cossonay*.

C. R.

COLLECTE D'ÉCHICHENS

La Suisse n'a pas été insensible aux misères de ses voisins : elle a ouvert ses portes, et accueilli avec fraternité les enfants victimes de la guerre ; le « sou hebdomadaire » en faveur de la Croix-Rouge ne laisse indifférent aucune classe ; nos enfants, sollicités pour nombre de quêtes, ne se dérobent point.

Les maîtres s'associent de tout cœur à cette œuvre d'entr'aide, et le « don suisse » attend de nous tous une générosité débordante.

A porter au loin nos libéralités, personne ne s'oppose. Au contraire. Présage heureux d'une volonté latente de reconstruire : l'espoir demeure de voir enfin des peuples ennemis aujourd'hui, capables demain de se mieux comprendre.

Le maître d'école, l'ami des enfants de toute la terre, perdrait la foi en sa mission si ce sentiment de solidarité ne l'élevait pas au rang d'homme disposé à se mettre à la place des autres hommes, à penser au malheur des familles du monde entier.

Cependant cet élan vers le large ne doit pas faire oublier nos devoirs envers nos propres enfants : je pense à la Maison d'Echichens qui fait un bel effort de renouvellement de ses méthodes éducatives envers cinquante-cinq enfants déshérités. Faites-lui l'honneur d'une visite, et vous serez convaincus de l'utilité de cet établissement. On y travaille sans

ostentation, et peut-être qu'à notre époque de réclame, le public n'est pas assez renseigné sur ce qui s'y fait de positif.

Il fut un temps où la collecte d'Echichens était seule autorisée dans nos classes. On oublie même parfois les engagements de la S. P. V., marraine de la maison. On doit aussi savoir qu'à l'heure actuelle, et pour tenir compte des exigences de plusieurs départements intéressés, il faut autant d'argent à Echichens qu'à tout autre établissement de ce genre.

C'est pourquoi le bulletinier se permet de vous rappeler, chers collègues, la collecte d'Echichens.

Membres de l'Asile, par notre modeste cotisation personnelle, nous aidons Echichens à se perfectionner.

E. V.

A PROPOS DE LA VOTATION DU 21 JANVIER SUR LES C. F. F.

Il n'est pas dans les habitudes de ce journal de traiter de questions politiques. Mais la loi fédérale du 21 juin 1944 aura une portée économique et c'est en cela qu'elle nous intéresse.

La Fédération des Associations du Personnel à traitement fixe (T. F.), à laquelle appartient la S. P. V., se doit de soutenir les associations communales ou fédérales analogues à la nôtre. Nous ne pouvons demander pour nous (salaires, retraites, statuts) ce que nous refuserions à d'autres. La situation faite au personnel fédéral a toujours une répercussion sur la nôtre. Or, la loi aujourd'hui soumise à la votation populaire est favorable aux cheminots. Le secrétariat de leur syndicat comme celui de la Chambre vaudoise du Travail l'acceptent. Le comité de la Fédération T. F. prie donc les membres de notre association de soutenir nos collègues cheminots par le dépôt d'un OUI résolu.

A. Chevalley,

délégué S. P. V. au comité T. F.

NÉCROLOGIE

† **Edmond Cosendai.** — D'émouvantes et imposantes obsèques ont été faites mardi après-midi 12 décembre au collègue Edmond Cosendai. Breveté en 1908, il avait débuté le 1er novembre de la même année à Panex, dans la commune d'Ollon, comme remplaçant. L'année suivante, il était nommé à titre définitif. En 1911, M. Cosendai alla à Yverne et y resta jusqu'en 1917, date à laquelle il revint dans la commune d'Ollon. Il débuta à St-Triphon, puis en 1925, il reprend la 1re classe d'Ollon qu'il garde jusqu'à sa retraite, le 1er novembre 1943. Il enseigna donc 29 ans dans cette commune qu'il aimait et pour laquelle il se dévoua corps et âme.

Il s'en va ainsi après un année de retraite, coupée encore de nombreux remplacements. Edmond Cosendai fut un modeste, un homme de cœur, serviable et dévoué.

Ses élèves, ses collègues, ses amis garderont de lui le meilleur souvenir. Nous prions sa famille de croire à notre sincère sympathie.

A. P.

DANS LES SECTIONS

Morges. — Dans son assemblée ordinaire d'automne, la section de Morges a pris congé de trois de ses membres arrivés au terme de leur carrière : *Mlle Suzanne Curchod, Mmes Lucie Croisier-Cruchon et Lina Lambercy-Dœbeli.* « Vous avez bien mérité du pays, vous avez élevé avec amour toute une génération. Ce que vous avez fait vous est rendu sous la forme d'une feuille de papier... Voyez-y un symbole. Je vous souhaite longue vie encore et bonne santé », leur dit M. Daniel Kohler, président. Et il remet à Mmes Croisier et Curchod, le diplôme de membre honoraire de la S. P. V. Mme Lambercy qui n'a pas été membre de la S. V. P. durant les 25 ans réglementaires n'en a pas moins droit à la reconnaissance de la société par sa fidélité à nos assemblées.

La section entière s'associe aux souhaits du président et gardera le meilleur souvenir de ces trois excellentes collègues. V. M.

Yverdon. — La section d'Yverdon a tenu son assemblée ordinaire d'automne jeudi 21 décembre au Collège Pestalozzi, sous la présidence de M. A. Clavel, Molondin. Le collègue Emile Beney, d'Yverdon, est désigné comme délégué, avec le président du Comité qui sera composé, pour 1945 et 1946, de MM. Louis Francillon, Suchy, *président*; William Girod, Valeyres sous Ursins, *vice-président*; Ernest Jaquier, Gressy, *caissier*; Mlles M. Aguet, Oppens, *secrétaire aux procès-verbaux* et Cl. Burdet, de Suchy, *secrétaire aux convocations*. La section ne présentera pas de candidat au C. C. cette année, le collègue pressenti s'étant récusé. Le président fit procéder à la collecte en faveur des Instituteurs victimes de la guerre. En fin de séance, Mlle Chausson, de Lausanne, fit revivre la personnalité attachante de Pierre de Savoie, pour le plaisir des collègues décidément trop peu nombreux, regrettons-le, qui avaient pris part à l'assemblée. V. L.

GENÈVE

COURS PRÉPARATOIRE POUR L'ASSISTANCE

DANS L'APRÈS-GUERRE

« L'expérience acquise au cours de la guerre a fait ressortir un manque sensible de personnel éducatif et plus spécialement de moniteurs capables de surveiller des communautés d'enfants.

Déjà dans la période précédant les hostilités il était difficile de trouver dans presque tous les pays un personnel approprié. Aujourd'hui qu'un grand nombre de jeunes pédagogues ont disparu dans la tourmente, la situation ne cesse d'empirer. Comme, d'autre part, le nombre d'orphelins et d'enfants abandonnés augmente, hélas, de jour en jour, il faut d'ores et déjà, pour parer aux besoins les plus urgents, préparer un nombre suffisant de moniteurs compétents.

C'est pour répondre, au moins partiellement, à ces besoins que plusieurs organisations d'entr'aide, préoccupées de secours aux enfants, ont décidé de créer à Genève — centre européen de formation pédagogique — des Cours de moniteurs pour homes d'enfants.

Ces cours sont organisés sous le patronage de la Section Genevoise d'Aide aux Enfants d'Emigrés, avec le concours de l'Union O.S.E., de l'Union Internationale de Secours aux Enfants, de l'Unitarian Service Committee et la collaboration active de professeurs de l'Institut des Sciences de l'Education (Institut Jean-Jacques Rousseau). »

Ces lignes, tirées du prospectus annonçant le cours, ne pouvaient rester sans écho chez les instituteurs, surtout si l'on y ajoute que plusieurs d'entre nous ont été appelés à collaborer de façon pratique (et « active » aussi bien sûr) à la formation des jeunes moniteurs.

Que propose-t-on à ces jeunes gens et jeunes filles et surtout que leur demande-t-on ? Manque de personnel approprié, ça nous comprenons : la mobilisation suscite des perturbations dans notre vie scolaire et nous pouvons faire l'effort grossissant nécessaire à la représentation de ce que ce doit être quand il n'y a *plus personne*. Nous, nous représentons moins bien la situation quant au nombre et à l'état des enfants abandonnés. Rappelez-vous les bandes d'enfants-loups qui terrorisaient la Russie d'après 17, ces hordes affamées, organisées en vue du pillage et que la Révolution a réduites en les enfermant dans des camps de rééducation, sans parler des autres moyens. Eh bien, maintenant c'est *en France*, tout près de nous que les enfants abandonnés sont devenus assez nombreux pour pouvoir, les faibles et les débiles éliminés par la sélection naturelle, constituer des bandes qui vivent dans les forêts, aux abords des villages. C'est là, comme en d'autres pays, que des enfants vont devenir la terreur des communautés et des particuliers jusqu'à ce que des mesures extrêmes soient prises contre eux par une société jalouse de sa conservation... A moins que nous intervenions. Je dis *nous* parce que c'est notre travail. C'est à nous *Neutres* restés en dehors du conflit qu'appartient d'entreprendre, *hic et nunc*, l'œuvre de « réintégration dans une société civilisée de tous ces êtres qui en ont perdu jusqu'à la notion ou dont l'esprit de doctrine a faussé les facultés d'appréciation » (exposé des buts du cours). A nous qui sommes demeurés en dehors des passions, à nous qu'une longue transition pédagogique et humanitaire a désignés pour cette tâche. — Oui, je sais, notre « tradition humanitaire » n'a pas toujours été purement cela, notre neutralité nous a servis, et notre pédagogisme a fait de nous souvent des donneurs de leçons solennels. Mais il ne s'agit pas de donner des conseils à qui n'en a que faire. Il s'agit d'user du privilège que nous confère — de plus en plus — notre neutralité pour prendre notre part du travail de reconstruction. Et n'est-ce pas prendre le problème pratique à son origine que de se préoccuper de la formation — et pas seulement de l'alimentation et du vêtement — de la génération montante, de ces enfants qui ne doivent rien à leurs aînés, que leur misère, et envers qui nous avons tous, Européens, une dette de responsabilité. Ceux qui ont fait à cause de ce qu'ils ont fait, et ceux qui ont regardé à cause de ce qu'ils ont laissé faire... quand ils n'ont pas approuvé. Rappelez-vous : l'ordre nouveau bouclier de l'Europe.

Les jeunes gens qui iront diriger les camps et les homes d'enfants payeront une partie de notre dette. Cela ne peut nous laisser indifférents. Nos instituteurs moins que quiconque puisqu'il s'agit de « notre

partie », puisque c'est pour un temps notre métier qu'ils vont faire là-bas, un peu notre message — celui du centre européen de formation pédagogique — qu'ils vont porter aux hommes de demain.

Ils sont quarante jeunes gens et jeunes filles (sur quatre-vingt-dix inscrits) à avoir commencé de suivre leurs cours, de psychologie, d'étude du milieu social, d'expérience de la vie collective, etc. Quarante, une misère ! mais il fallait bien commencer. Quarante, qui ont donné d'eux la plus réconfortante impression lors de la cérémonie d'inauguration au Petit-Saconnex. Quarante bonnes volontés, ou mieux, comme ils disent, animés de la volonté de servir. Il n'y eut pas de discours. Seulement un appel très calme et contenu du Dr Weil (O.S.E.) qui évoqua la situation de l'enfance abandonnée avec un réalisme dépourvu de précautions comme de toute outrance, et un exposé, tout de claire simplicité, du professeur André Oltramare sur les buts et moyens de ce cours préparatoire qu'il anime en tant que président du comité d'organisation. Et puis il y eut des chants. Ces jeunes gens ont eu la jolie idée de prendre sur le temps de leur première semaine celui de préparer hâtivement deux chansons de France (sous la direction de Monsieur Mathil) qu'ils ont chantées avec un naïf entrain et un allant qui dit que bonne volonté n'est pas pour eux un vain mot.

Nous reparlerons prochainement du travail qui se fait à la Jonchère. Notre travail pour quelques-uns et un travail auquel vous prendrez tous plaisir et intérêt.

I. Matile.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. et R. S.

RAPPEL

Le cours de « **travail à la gouge** » (sculpture « à la suédoise ») annoncé antérieurement débutera *mercredi prochain 24 janvier 1945*, à 16 h. 30. Local : Ecole du Grutli, rue Général Dufour, salle 33, au 3e étage.

On peut encore s'inscrire lors de cette première séance.

Le comité.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Le samedi 16 décembre, l'état-major au complet de la S.P.N. — Comité central et présidents de sections — était réuni pour passer en revue les événements de l'année et jeter les bases du programme de travail à remplir au cours de l'exercice qui vient de s'ouvrir.

Il apparaît d'abord que quatre sections n'ont pas fait connaître jusqu'ici leur manière d'envisager la réorganisation de l'enseignement pédagogique. Les motifs de ce silence sont de diverses natures ; mais l'assurance est donnée que les districts en défaut ne tarderont pas à sortir de leur mutisme.

Et l'on évoque de plus belle l'urgence de prolonger les études normales, d'élever les exigences d'admission et des examens afin de revaloriser une profession qui en a grand besoin ; ce que la S.P.N., du reste, ne s'est pas fait faute de répéter sur tous les tons depuis plu-

sieurs décades. Certains exemples cités dans l'entretien mettent à nu l'incapacité parfois effarante de certains stagiaires.

Une fois connu, le préavis des sections sera transmis au Département de l'Instruction publique qui s'apprête à reprendre le problème de notre enseignement normal dont les diverses solutions étudiées au cours de ces quarante dernières années se sont régulièrement brisées devant cet incurable régionalisme bien souvent dénoncé dans ces colonnes.

* * *

Un autre sujet d'études : *Comment retenir l'attention des écoliers* n'a pu être abordé par aucune des sections. Il sera éliminé du programme de travail de cette année et remplacé par les études préparatoires sur le thème que discutera le prochain Congrès romand.

Les rapports qui seront élaborés à cet effet seront préalablement examinés dans les sections, puis repris en second débat par la prochaine assemblée générale de la S. P. N.

Retenons encore de cet intéressant échange de vues entre dirigeants que la section du Locle s'est livrée à une étude très approfondie des industries du district et que, de l'avis de son président, les séances dites de Noël sont à recommander. Au Locle, elles sont toujours fort goûtées et leur succès récompense dignement les efforts des organisateurs. Il en est de même à La Chaux-de-Fonds.

Qu'ailleurs, on s'en souviennne !

* * *

C'est aussi dans le cadre distingué de cette réunion que le Comité central remit le diplôme de membre d'honneur à Julien Rochat ; j'ai déjà eu l'occasion de relever ici les services qu'il a rendus à la S. P. N. dont il fut le caissier central pendant un quart de siècle, et à la S. P. R. dont il présida le congrès en 1936, à La Chaux-de-Fonds.

Premier bénéficiaire de la récente modification apportée à l'art. 9 de nos statuts, Julien Rochat reçoit le laurier suprême de la S. P. N. tout en restant en activité de service. Cette récompense perd ainsi le caractère qu'elle avait jusqu'à présent du brusque abandon d'un terrain sur lequel on s'était établi en solide position. Je souhaite une amicale bienvenue à Julien Rochat au nom de la petite confrérie où il vient de faire son entrée, muni de son diplôme qui est l'œuvre d'un goût sûr et délicat de notre habile calligraphe loclois, Armand Toffel.

* * *

Cette réunion faisait suite à une séance du Comité central qui eut à dépouiller, comme à l'ordinaire, un ordre du jour copieux, et, cette fois, très varié.

Parmi les points les plus importants, il faut noter l'aide aux mobilisés qui a absorbé une somme de Fr. 2690.—. Deux questionnaires ne sont pas rentrés et trois ayants droit ont renoncé à leur quote-part. Quelques erreurs de chiffres, des lacunes et dans plusieurs cas une fausse interprétation du terme « personnes à charges ». L'épouse, au sens fiscal, n'est pas considérée comme telle. Nombreuses lettres de remer-

ciements montrant tout le prix qui est attaché à cette œuvre amicale de compensation.

Le projet du Conseil d'Etat concernant les allocations de renchérissement n'a pas donné satisfaction à la « Fédération ». Elle pourrait cependant s'y rallier moyennant que le taux de l'allocation complémentaire soit porté de 1 % à 5 %. Une nouvelle étude de la question montre que les fonctionnaires fédéraux et ceux de la commune de La Chaux-de-Fonds bénéficient en général d'un taux d'adaptation supérieur à celui qui ressort du projet ci-dessus, actuellement à l'examen devant une commission du Grand Conseil.

A la suite de nouvelles réclamations, le Comité central décide d'intervenir auprès du Département de l'Instruction publique au sujet de la haute-paie à attribuer aux titulaires provisoires. Des divergences subsistent quant aux modalités d'application.

M. Rothen rend compte à son comité des décisions importantes prises par l'assemblée réunie à Lausanne, le 10 décembre dernier, comprenant le bureau du comité central romand, les rédacteurs et correspondants de l'*Educateur*. La partie pratique du journal sera sensiblement augmentée et présentée selon un plan plus systématique.

A la demande du Département de l'Instruction publique, le Comité central a désigné Mlle Clotilde Ducommun, MM. Armand Toffel et Jean Maillard pour examiner avec MM. les inspecteurs Bonny et Berner les travaux d'élèves présentés dans le récent concours ouvert sur la question du pain.

Pour abrégier cette chronique, arrêtons là ce compte rendu. Ce qui reste dans l'ombre est de moindre intérêt.

Un mot encore cependant. Comme il est écrit quelque part que l'homme ne saurait se nourrir que de paroles, notre état-major, toute discussion cessante, s'en fut siéger autour d'une table chargée de réconfort et où s'écoulèrent trop rapidement, dans une charmante intimité, les derniers instants de cette laborieuse journée.

J.-Ed. M.

INFORMATION

G. R. E. P.

CONVOCATIONS POUR NEUCHÂTEL

1. Mercredi 24 janvier, à Neuchâtel, 3^{me} leçon du Cours de M. André Rey (démonstration).

2. Mardi 30 janvier (par le Mouvement Pestalozzi), à Neuchâtel, conférence du Dr Richard : *La guerre et nos enfants*.

3. Mercredi 31 janvier, au Restaurant Neuchâtelois, séance mensuelle du G. R. E. P. avec M. Louis Meylan : *La part de l'art dans l'éducation*.

La Voix de Pestalozzi, admirable petit recueil de textes de Pestalozzi, peut être obtenu par l'intermédiaire du Grep (s'adr. à W. Perret, La Coudre) pour le prix de fr. 2.75, port compris (au lieu de fr. 3.50) si le nombre des demandes est suffisant. Ecrivez-nous immédiatement afin que nous puissions procéder aux expéditions aussitôt que possible.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POUR LE 24 JANVIER¹

Il y a 147 ans qu'une poignée d'hommes décidés affirmèrent l'indépendance de la République lémanique. L'anniversaire de cette libération sera l'excellente occasion d'une vivante leçon de civisme et d'histoire. Nous sommes particulièrement heureux d'offrir à nos collègues et à leurs élèves les réflexions que M. le conseiller d'Etat Porchet a bien voulu préparer à leur intention.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA LIBERTÉ

Trois dates. Trois dates marquent les grandes étapes de l'histoire de la liberté vaudoise. 24 janvier, naissance de la liberté, en 1798. 14 avril, organisation de la liberté, en 1803. Et — singulière coïncidence — une combinaison entre ces deux dates donne le 24 avril, mort, en 1723, du major Davel, précurseur de la liberté vaudoise.

Qu'est-ce que la liberté? La liberté n'est pas un don gratuit tel l'air que nous respirons, les radiations solaires génératrices de vie, etc. La liberté est un état de fait résultant des conceptions des individus et des décisions des collectivités. C'est pourquoi la liberté n'est pas comprise de la même manière au cours des époques, dans les divers pays et selon les individus. Quelques commentaires suffisent à le faire comprendre.

La liberté individuelle. Etre libre, c'est pouvoir faire ce que l'on veut. L'enfant est libre de traverser la chaussée devant un tramway ou une auto en marche. Mais l'usage de cette liberté peut lui coûter la vie. On a la liberté de prendre dans le verger du voisin ou dans un magasin des choses ne nous appartenant pas. Mais la conscience déjà nous dit qu'on n'a pas le droit d'user de cette liberté. Des punitions montreront, en plus, que la liberté n'est pas un droit. Son emploi abusif, illimité, peut conduire à la prison, c'est-à-dire à la perte de cette liberté personnelle.

Ainsi, il faut renoncer à la jouissance de la liberté individuelle dès qu'elle porte préjudice à celui qui en use ou à son prochain.

La liberté collective. Les hommes vivent en sociétés, formant des peuples organisés en Etats. Dans un Etat libre comme la Suisse et ses cantons, la liberté est garantie à chaque habitant par la Constitution et les lois qui en découlent. C'est entre autres la liberté de pensée, de parole, de croyance, d'association, de travail, d'établissement.

Mais la liberté collective est soumise aux mêmes restrictions que la liberté individuelle. De là l'obligation de restreindre par des lois, l'usage des libertés constitutionnelles et autres. Ainsi, les lois sauvegardent la liberté, car elles donnent à chacun le même droit à celle-ci. Si quelqu'un estime être préterité, il a la possibilité de faire valoir son droit devant les juges.

Plus un Etat est civilisé, plus il a de lois pour assurer la garantie des libertés individuelles dans le cadre des intérêts généraux.

¹ Ce numéro est consacré au Canton de Vaud. Les autres cantons romands auront aussi leur tour.

Un peuple qui n'a pas de libertés constitutionnelles, ni de lois pour les protéger, reçoit des ordres, des commandements de son ou de ses maîtres. Il n'est pas libre.

L'hymne vaudois chante la liberté et l'amour des lois. On en rit souvent. C'est à tort. Un peuple sujet n'a pas de lois. Un peuple libre élit des députés chargés de faire des lois ; c'est l'essence même de la liberté collective.

La défense de la liberté. Dans les Etats socialement très évolués, les restrictions à la liberté sont nombreuses. Dans les pays libres et démocratiques, tels la Suisse et ses cantons, ces restrictions ont pour but le bien général, c'est-à-dire, le plus souvent, l'augmentation des libertés individuelles.

Ainsi l'Etat, en prélevant des impôts, limite la liberté de chacun de disposer de tout son revenu. Mais le but de cette limitation est de fournir les ressources nécessaires pour assurer à chaque enfant, par exemple, la possibilité, qui est une liberté, de recevoir gratuitement l'instruction primaire, à chaque personne de circuler librement sur des routes et chemins, aux malades indigents d'avoir à disposition des hôpitaux et des asiles.

Le pays, par l'armée, limite considérablement la liberté individuelle par des services militaires obligatoires, pour garder les frontières et protéger ainsi l'indépendance du pays, condition de sa liberté.

L'avenir de la liberté. La modification des rapports entre la liberté totale et les restrictions à la liberté pour sa propre sauvegarde détermine l'évolution de la notion de liberté.

C'est donc par les citoyens, leurs capacités professionnelles, leur esprit civique, leur valeur morale, leur sens de la solidarité, que se poursuivra chez nous l'évolution de la liberté.

Pour cela, il faut que nous gardions intacte la liberté politique. Elle est faite du droit de vote individuel et de même valeur pour chaque votant. Elle comprend aussi le droit de referendum permettant de refuser une loi votée régulièrement par un parlement. Elle est faite aussi du droit d'initiative autorisant des citoyens à présenter au peuple ou au parlement des textes constitutionnels ou législatifs.

On a dit souvent que la liberté était fille de la révolution. C'est exact, car elle ne pouvait naître autrement dans des Etats où le peuple n'avait pas la possibilité de faire entendre sa voix.

Mais en Suisse et dans ses cantons, le peuple dispose, pour s'exprimer, du suffrage universel, du referendum et du droit d'initiative. Le jour où la majorité des citoyens et des cantons, par un vote régulier, voudra changer la constitution, elle le fera.

Ainsi, la seule arme dont le citoyen suisse ait le droit de se servir s'il veut changer dans le pays le régime actuel de la liberté est le bulletin de vote.

Conclusion. En démocratie, ce sont donc les hommes qui organisent la liberté. C'est un grand privilège et une lourde responsabilité. Ils doivent se préparer, dès l'école, à en être dignes.

Les quelques réflexions résumées ci-dessus permettront peut-être à ceux et celles qui ont la magnifique mais périlleuse mission de former les hommes et les femmes de demain, de faire mieux comprendre à leurs élèves, à propos du 24 janvier, cette conception de la liberté exprimée par Vinet, et gravée sur le socle de son monument, à Montbenon, à Lausanne, conception dans laquelle même des adultes voient un paradoxe :

« Je veux l'homme maître de lui-même, afin qu'il soit mieux le serviteur de tous ».

F. Porchet, conseiller d'Etat.

Lausanne, décembre 1944.

UNE AVENTURE AU TEMPS DU COMTE PIERRE

Il y a longtemps, longtemps, en 1250, le Pays de Vaud commençait à exister. Les différents petits comtés qui le composaient s'étaient groupés sous la direction d'un vaillant chef : Pierre, frère du Comte de Savoie, celui qui était si habile et si courageux qu'on l'appelait le Petit Charlemagne. Il avait eu l'idée d'assembler parfois des délégations de Vaudois de toutes les conditions et de les faire discuter des affaires du pays. Or, il voyageait, le Comte Pierre, il allait souvent en Angleterre. L'une de ses nièces y était reine.

En 1250 donc, alors qu'il séjournait à la cour d'Angleterre, voilà que les délégations vaudoises s'assemblent en secret. Profitant de l'absence du chef du pays, le Comte de Genève s'était emparé de deux places : Rue et Les Clées. De là, il s'était mis à exciter les seigneurs, leur conseillant de se révolter contre leur suzerain.

Consternée et angoissée, l'assemblée décide de prévenir le Comte Pierre. Un chapelain écrit une longue lettre expliquant ce qui se passe ; on la confie à un messager sûr et fidèle et le voilà parti. Il galope, il galope, jusqu'aux bords de la Manche, y prend un bateau, puis atteint les côtes d'Angleterre. Il arrive à Londres, pénètre au château royal et demande Pierre de Savoie. Celui-ci le reçoit et lit le message. Il est d'une belle rage contre le Comte de Genève, mais ne le montre pas. Au contraire, aimablement il s'en va jouer avec la reine et ses dames d'honneur.

C'est un drôle de jeu : les dames lui attachent sur le dos un coussin de drap d'or, puis elles lui demandent : « Que portez-vous sur le dos ? » Naturellement, il devrait essayer de deviner la nature de l'objet, mais au lieu de cela, il répond : « Je porte Rue et Les Clées en Vaud. » On a beau insister, impossible d'obtenir une autre réponse. La reine comprend qu'il a des ennuis et l'interroge.

« Madame ma nièce, lui répond-il, lorsque le Comte de Genève et moi étions jeunes, nous jouions aux échecs. Il arriva qu'il me tapa sur la tête et que je lui rendis des coups de poing par le visage. Depuis lors, nous sommes ennemis bien que cousins germains. Il s'est efforcé de me causer tous les dommages possibles. Par la grâce de Dieu, j'ai gagné le Pays de Vaud. Mais j'apprends que le Comte de Genève m'a repris deux places : Rue et Les Clées, et c'est un rude souci que je porte sur le dos.

Alors, à la demande de la reine, le roi d'Angleterre fournit des archers, des chevaux, de l'argent, et une véritable armée s'ébranle. Vite, vite, elle traverse une partie de la France, arrive à Jougne. Là, l'armée se partage en deux groupes. Augmentés d'une bande de Vaudois, l'un s'en va attaquer Rue et l'autre Les Clées.

Le Comte de Genève s'enfuit et demanda la paix qui lui fut accordée afin d'épargner au pays les horreurs de la guerre.

Huguette Chausson.

COMMENT LE COMTE VERT ACHETA LE PAYS DE VAUD

Au XIVE siècle, Vaud était gouverné par la famille de Savoie-Vaud. En 1350, Louis II de Vaud mourut. Par exception, sa fille Catherine obtint le droit d'hériter des biens de son père. Les « dames de Vaud » (Catherine et sa mère) gouvernèrent le pays.

Tout serait bien allé sans les mariages de Madame Catherine ! Mais elle se maria trois fois. Ses maris successifs dépensaient beaucoup et s'endettaient. Le troisième, le comte de Namur, possédait de grands territoires, et le Pays de Vaud ne l'intéressait pas. Catherine et lui avaient deux fils. Ils décidèrent de quitter les rives du Léman pour aller vivre à Namur.

Que deviendra donc le Pays de Vaud ? C'est bien simple, décide le marquis de Namur, il faut le vendre. Cela nous permettra de payer nos dettes.

Comme notre belle terre vaudoise excitait déjà les convoitises, les amateurs ne manquent pas. L'un d'entre eux semble bien décidé : c'est le duc Albert d'Autriche !

Grande est l'inquiétude des communes vaudoises ! les Waldstaetten ont le cœur serré ! Si les Autrichiens s'établissent tout autour d'eux, que deviendra leur indépendance déjà si menacée !

C'est alors qu'un nouveau personnage entre en scène. C'est un seigneur plutôt petit, aux gestes vifs, à la mine résolue. Il est vêtu de vert des pieds à la tête. La selle de son cheval et les plumes de son casques sont vertes. Vertes aussi les courtines de son lit et les reliures de daim de ses livres. Il s'appelle Amédée VIII de Savoie ; mais partout on le nomme « le Comte Vert ».

Il intervient avec son énergie coutumière. L'espérance renaît dans le pays. Les communes lui font savoir qu'elles sont prêtes à le soutenir et à supporter une partie des frais. François de la Sarraz prend une part active aux négociations. Enfin, le 30 janvier 1359, l'acte de vente est signé à Morges. Le Comte Vert achète le Pays de Vaud au prix de 160 000 florins d'or. C'est une somme !

Quelques semaines plus tard, le Comte Vert, qui porte dès lors les titres de Comte de Romont et Baron de Vaud, fait un voyage triomphal à travers le pays. Il passe par Genève, Nyon, Morges, Moudon, Romont, Rue, Payerne, Estavayer, Yverdon, Les Clées. Le 20 juillet, il est à Lausanne. Partout on l'acclame. Grâce à lui, le Pays de Vaud conservera son caractère et ses franchises et peut-être a-t-il sauvé, sans le savoir, les débuts de la Confédération.

Huguette Chausson.

DE LA CONQUÊTE BERNOISE A LA RÉVOLUTION

Lors de la conquête, la noblesse vaudoise se contenta de bouder le nouveau régime et de refuser la bourgeoisie de Berne que L.L.EE. leur offraient. Quant au peuple, peu lui importait de dépendre de la Savoie ou de Berne. Habitué à s'administrer eux-mêmes, à jouir de franchises exceptionnelles, *les Vaudois n'accordaient pas une grande importance au changement de leur souverain*. Etre sujet de quelqu'un nous apparaît aujourd'hui comme une condition humiliante, voire abjecte ; mais au XVI^e siècle, la condition de sujet était générale, et la protection d'un seigneur suzerain recherchée. De plus, les rapports entre sujets et suzerain n'étaient pas ce qu'on imagine communément.

Les Vaudois se croyaient libres, plus libres et plus heureux, au XVI^e siècle, que beaucoup d'autres peuples, et je crois qu'ils avaient raison. D'ailleurs, au début tout au moins, ils ne perdirent aucune occasion de défendre avec énergie et fermeté leurs libertés et leurs franchises. Berne renonça plus d'une fois à ses exigences. Il faut reconnaître du reste que l'administration bernoise était honnête et même déférente. Lorsque les Vaudois avaient à se plaindre d'un bailli, L.L.EE. faisaient une enquête et sévissaient avec rigueur. C'est ainsi qu'en 1613, David Tscharner, bailli de Morges, convaincu de concussion, eut la tête tranchée.

La plupart des baillis entretenaient de bonnes relations avec les Vaudois. Beaucoup d'entre eux perdirent, au contact de la bonhomie vaudoise, la morgue qu'ils avaient supposé nécessaire pour tenir en respect leurs sujets. Ils se firent des cercles d'amis vaudois ; on s'invitait mutuellement aux fêtes de famille et plus d'un bailli, rentré à Berne, regretta la bonne vie au doux pays de Vaud, et resta fidèle aux amitiés qu'il s'était faites.

Souvent *les Vaudois avaient plus à se plaindre des petits fonctionnaires* que des gros. Ainsi l'avidité des dîmeurs devint proverbiale. Ils se servaient d'un lourd rouleau, le piton, pour presser le grain qu'ils prélevaient ; en revanche, les mesures étaient remplies avec précaution pour la vente, et rasées à la raclette. C'est pourquoi un plaisant écrivit un soir sur la porte d'un dîmeur :

*La raclette et le piton
ont fait bâtir cette maison.*

Le désagrément de la dîme, c'est qu'il fallait attendre que le dîmeur eût passé pour enlever la moisson. Quand l'orage menaçait, on appelait le dîmeur :

« O ! dîmi, ô dîmi, dîmi » et s'il tardait, on ajoutait à mi-voix : « è sè te ne vu pas vigni, creva-z-y ».

Si Berne était honnête, elle était économe jusqu'à l'avarice et ses baillis aussi parfois. C'est ainsi qu'on raconte qu'un bailli de Nyon, connu pour sa ladrerie, avait fait publier un avis enjoignant à ses administrés de lui apporter les objets trouvés.

Un bourgeois vint un soir sonner à sa porte. « Monsieur le bailli, dit-il, quand on trouve quelque chose, que faut-il en faire ? — Ça dépend !... »

si cela a de la valeur, il faut me l'apporter. — Ah ! bon, bon, je vais le chercher. » Au bout d'un moment, le bonhomme revint portant un bébé qu'on avait abandonné à sa porte.

Le bailli qui avait tendu les bras avant de voir de quoi il s'agissait, reçut le... paquet, et n'était pas revenu de sa surprise, que le malin et hardi bourgeois avait disparu. Disons, à la louange du bailli, qu'il garda le bébé et le fit élever à ses frais. Sa seule vengeance fut de l'appeler Bernadette.

Les siècles passèrent, *l'autoritarisme de Berne et de ses baillis s'accrut, tandis que la résistance du peuple faiblit*. Au cours du XVIII^e siècle, LL.EE. avaient de plus en plus réduit les droits, les libertés des Vaudois qu'elles avaient juré de respecter. Les nouvelles générations élevées dans une obéissance méticuleuse et stricte rusaient avec l'autorité, mais ne s'insurgeaient plus. Dans leur prétention d'être pour leurs sujets un gouvernement paternel, LL.EE. intervenaient dans toutes les circonstances de la vie. Il n'était guère de dimanche où les pasteurs n'eussent à lire des remontrances, ordonnances et exhortations.

En voici quelques-unes parmi des centaines :

« *Gloutonnerie*. A cause que gourmandise est très grand vice, avons ordonné que tous ceux qui mangeront et boiront plus qu'ils ne peuvent porter, et ainsi le rendront par la gorge, doivent bailler 10 florins.

Blasphèmes. Touchant les blasphèmes, ordonnons que tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, prenant en vain le nom de Dieu en sa bouche, soient entenus de tomber à terre, et icelle baiser.

Danses. Danses sont scandaleuses ; à cette cause, les défendons, sous bamp de trois florins ; toutefois, trois honnêtes danses sur les jours de noce, octroyons. »

Les femmes du bailliage d'Yverdon avaient une singulière coutume : elles s'assemblaient au mois de mai et, saisissant des maris qui avaient battu leur femme, les plongeaient dans la prochaine fontaine.

Le bailli s'indigne en relatant cette coutume et « défend à toutes les femmes de ce présent bailliage de baigner ni mouiller ainsi les dits hommes, à peine de 5 florins de ban, sans aucune grâce ». (Donné au château d'Yverdon, ce 18 février 1571).

Une ordonnance interdit de fumer et de boire (!) le tabac qui est malsain et cause d'inutiles dépenses. Quant aux ordonnances sur la toilette, elles sont innombrables et méticuleuses. Elles fixent la longueur des robes, des manches, interdisent les décolletés, les dentelles, les bijoux. Elles indiquent les toilettes autorisées aux nobles, aux bourgeoises, aux servantes, de façon qu'on puisse les distinguer. Mais ces dames se défendaient assez bien ; quand elles allaient en soirée, elles couvraient leurs beaux atours d'une robe d'une évidente simplicité qu'elles enlevaient en arrivant chez leurs hôtes.

Tout cela est risible et triste à la fois. Guidés comme des enfants, les Vaudois perdirent le sens de la responsabilité, le goût de l'effort personnel, la fierté qui fait la dignité ; ils vivaient dans l'insouciance et le nonchaloir, et le pays, lentement, mourait. Seuls ceux qui avaient vécu à l'étranger, comme un Davel, un la Harpe, sentirent à leur retour

l'atmosphère empoisonnée qui étouffait leur patrie. Isolés, ils furent impuissants à remuer cette masse amorphe qui ignorait sa déchéance. Ils n'ouvraient qu'une fenêtre de cette prison d'indifférence, alors qu'il eût fallu un ouragan pour en abattre les murs.

Or l'ouragan se déchaîna soudain. Ce fut la révolution française et ses suites violentes pour notre pays. Violentes ? le mot fait presque sourire. Disons simplement que le coup de poing donné sur la table par nos voisins réveilla le dormeur vaudois, qui se mit incontinent à la besogne et l'accomplit au mieux.

P. Mottaz.

BIBLIOGRAPHIE

Corso pratico di lingua italiana per le scuole francesi. Leone Donati. Grammatica — Esercizi — Letture. 332 pp. In tela Fr. 6.50. Orell Füssli. Zurigo.

La maison Orell Füssli (Zurich) vient de publier une nouvelle édition de ce « Corso pratico ». Les éditeurs ont confié cette réédition à Mlle Anna Gnesa qui a su l'adapter aux besoins de l'instruction moderne. Dans l'intérêt d'une progression plus organique, Mlle Gnesa a jugé nécessaire de changer la succession de quelques chapitres. Il lui importait surtout d'atteindre une grande richesse d'expression, et d'offrir aux élèves une lecture moderne, variée et attrayante.

Cette nouvelle édition de la grammaire si justement réputée représente donc un livre d'enseignement qui, autant par sa méthode que par la richesse des lectures choisies avec goût — vraie anthologie moderne — saura suffire aux exigences rigoureuses même d'un enseignement moderne qui exige un travail concentré et efficace. C.

On sait la part active que l'**Union suisse des coopératives de consommation et ses sociétés adhérentes** ont prises à la bataille des champs.

De l'avis même de nos magistrats, son exposition itinérante : « Extension des cultures ou famine ? » a puissamment contribué au rapprochement de la ville et de la campagne. Mieux que cela, l'Union et ses sociétés ont mis sur pied des équipes de travailleurs qui ont défriché ici 17 ha, là 11, ailleurs 18 ou 23 ; plus de 98 groupements se sont constitués qui cultivèrent des terres en propre ou participèrent à des cultures collectives ; des centres citadins de raccomodage ont soulagé des paysannes surmenées. Des machines agricoles ont été mises à la disposition des particuliers qui ont pu se procurer aussi à bas prix des outils, des appareils de séchage. Enfin, l'Union elle-même consacra 1,800,000 francs à la vente de pommes de terre à bon marché.

Impossible d'énumérer ici toute la généreuse activité des 430 sociétés (sur 560). Tout l'effort de l'U. S. C. en faveur de l'entr'aide nationale est précisé dans une brochure de 36 pages que l'on peut se procurer gratuitement au secrétariat de Bâle. Vraie leçon de solidarité vécue, spectacle réconfortant d'un désintéressement intelligent et joyeux.

A. Ch.

ECOLES NORMALES DU CANTON DE VAUD

Examens d'admission en 1945

Ils sont fixés du 14 au 17 mars et du 3 au 6 avril. Inscriptions auprès du directeur jusqu'au 1er mars à 18 heures. Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la Feuille des Avis officiels des 16 et 26 janvier ou le Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique de janvier-février que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

194

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, met son expérience à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de ses services. Bulletin mensuel de placement et d'informations et notice adressés gratuitement sur demande.

165a

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent

Charles Krieg
Tél. 3.71.75

164

LAUSANNE

Instituteurs,

Ayez recours à mon service de

location de clichés en couleurs naturelles

avec ou sans projecteur (fleurs, paysages, etc.). Nombreuses références.

De nouvelles dates sont libres.

J. L. Felber, Chemin du Levant 69, Lausanne.

195

Je cherche dans bonne famille une place pour écolier de 12 ans comme demi-pensionnaire ou au pair pendant l'année scolaire 1945/46.

Dr méd. Hunziker, Walchwil, Zoug.

197

Skis et accessoires
Manteaux de pluie
Manteaux d'hiver
Costumes training depuis 22.50

La meilleure adresse :



A vendre à Neuveville pour
raison d'âge

VILLA

de 17 chambres meublées,
**exploitée comme pension-
nat.** Contenance 22.50 ares.
Somme nécessaire pour traiter
fr. 15 à 20 mille. Ecole supé-
rieure de commerce sur place.

Pour détails s'adresser :
«Villa Carmen» Neuveville.

196

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1945-1946

LUNDI 16 AVRIL 1945

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2°;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3°, à condition de subir avec succès, le 16 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2°). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2°).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}:

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

SIMON STEVIN

1548-1620



Bien que ce savant soit peu connu, il fut le premier après Léonard de Vinci à poursuivre les recherches d'Archimède dans le domaine de la mécanique. Rompant avec la tradition, il publia ses travaux scientifiques non pas en latin comme c'était alors l'usage mais en hollandais, sa langue maternelle. Il détermina son principe de l'équilibre des forces (statique), principe dont il fixa les caractères généraux, d'après les observations résultant de son expérience du plan incliné. Il fut l'un des premiers convaincu de l'impossibilité de réaliser le mouvement de la chaîne sans fin et du plan incliné. Ensuite il en tira le principe du parallélogramme des forces dont il fit une application fréquente dans ses expériences ultérieures. Stevin introduisit le calcul des fractions décimales mais on n'en découvrit pas tout d'abord les multiples applications.

ARTHUR UTZ ATELIERS POUR LA CONSTRUCTION D'APPAREILS DE PHYSIQUE BERNE

MONTREUX, 27 janvier 1945

LXXXI^e année — N° 4

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.

Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S.P.V. de la S.V.S.M. attend votre adhésion et celle de votre famille. Soyez prévoyants ! N'attendez pas !

168

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, met son expérience à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de ses services. Bulletin mensuel de placement et d'informations et notice adressés gratuitement sur demande.

165a

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 3.71.75

164

LAUSANNE



GRAND-PONT 18

LAUSANNE

**STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER**

*Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme*

**Facilités de paiement
aux meilleures conditions**

Je cherche dans bonne famille une place pour écolier de 12 ans comme demi-pensionnaire ou au pair pendant l'année scolaire 1945/46.

Dr méd. Hunziker, Walchwil, Zoug.

197

**ECLAIRAGE
APPAREILS MÉNAGERS
RADIO**

Installations - Transferts - Réparations

**GRANDS
MAGASINS
D'ÉLECTRICITÉ**

PAMBLANC

12 Rue Haldimand

LAUSANNE